



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour diffusion immédiate

RÉOUVERTURE DES MODULES ET AIRES DE JEUX DES PARCS MUNICIPAUX DÈS LE 15 JUIN

Chelsea, 9 juin 2020 – À la suite des récentes annonces faites par le gouvernement du Québec, la Municipalité de Chelsea procédera dès le lundi 15 juin à la réouverture de l'ensemble des modules et aires de jeux de ses parcs.

L'accès aux plateaux sportifs, incluant le parc de planches à roulettes, ainsi que les coffres communautaires, les chalets de services et les croque-livres demeurent toujours interdits pour le moment.

Puisque les structures de jeux ne pourront être désinfectées, leur utilisation se fera aux risques des utilisateurs. Les résidents devront s'assurer de respecter les mesures sanitaires en vigueur, et ce, avant et après l'utilisation des installations. Cela comprend la distanciation physique de deux mètres, le lavage fréquent des mains et le port du masque dans les situations où la distanciation physique ne peut être respectée. À cet effet, des affiches seront installées prochainement dans l'ensemble des parcs afin de rappeler les consignes en vigueur.

Le plan de réouverture ne signifie pas le retour immédiat aux activités normales. Le maintien de l'état de transmission faible ou nulle dans la communauté est l'effort de tous.

En raison des annonces fréquentes et de l'évolution de la situation, ces mesures peuvent être appelées à changer en tout temps.

-30-

Information :

Maude Prud'homme-Séguin
Responsable des communications
Municipalité de Chelsea
819 827-6215
m.seguin@chelsa.ca